

# Motion mai 2011-mai 2013

## Motion mai 2011-mai 2013

**Vote : 114 votants, à l'unanimité**

### CE QUI NOUS FÉDÈRE :

#### Nos valeurs :

Les orthophonistes adhérant à la F.O.F font vivre des pratiques diverses du métier, avec une approche toujours singulière : c'est dans la rencontre avec chaque patient que peut s'élaborer un chemin forcément unique.

La considération du patient comme sujet, qui ne saurait être fractionné en modules (langage, mémoire, concentration), ainsi qu'une conception du langage comme constitutif de l'être humain et non comme un simple instrument à « maîtriser », fondent une approche clinique qui permet d'inventer une voie prenant en compte les apports de différentes disciplines. Apparaît ainsi souvent une définition « en creux », par opposition à l'hégémonie des neurosciences, aux tests chiffrés et aux normes, à l'étiquetage des patients en fonction de leurs déficits, ou encore à une vision de l'orthophoniste comme expert venant réparer un dysfonctionnement dans une optique de normalisation.

A l'heure où des mots comme « relation », « globalité », « communication » ou même « soin » sont tellement galvaudés qu'ils finissent par ne plus avoir de sens, il est nécessaire

de les préciser pour pouvoir nous les réapproprier ; la gageure étant de ne pas figer nos positions, mais de les laisser en constante évolution pour préserver une ouverture dans laquelle chaque adhérent de la F.O.F puisse se reconnaître.

De cette approche découlent des positions par rapport à nos cadres d'exercice et à leurs évolutions.

#### Nos positionnements :

Nous affirmons notre spécificité d'orthophonistes accompagnant nos patients dans leur (ré)-appropriation du langage et non son apprentissage en nous soumettant comme eux à la loi du langage et aux effets de la parole. Nous tenons à préserver la liberté de penser notre pratique en articulant théorie et clinique, de notre place de soignant. A cet effet, il est primordial de définir les limites entre la pédagogie et le soin, de circonscrire les champs de la prévention et de l'éducation thérapeutique et de garantir la confidentialité des soins que nous prodiguons.

La valeur de notre travail ne peut être reconnue qu'en promouvant cette spécificité, ce qui suppose qu'aucune autre profession ne peut s'y substituer. Dans cette prise de position, il

ne s'agit pas de défendre une identité, ni d'entrer dans des querelles de territoire vis-à-vis d'autres professionnels médico-sociaux. La spécificité de chaque professionnel de soin ne peut qu'enrichir l'approche pluridisciplinaire indispensable au travail en équipe, en institution. Le choix de nos références théoriques et de nos formations permet de préciser notre place d'orthophoniste et de construire un cadre thérapeutique clairement défini. L'orthophoniste reste garant d'un cadre qui ne peut être ni standardisé, ni transposable. Il met ses connaissances au service du patient, est respectueux de la demande de celui-ci sans imposer un projet de soin.

### LE FONCTIONNEMENT DE LA F.O.F :

#### **Le Conseil d'Administration fédéral :**

Depuis mai 2009 le Conseil d'Administration est réduit à dix administrateurs sur vingt souhaités par les statuts. Il est partiellement renouvelé tous les deux ans.

Il bénéficie - de par leurs expériences passées d'administrateurs et leurs compétences - de l'appui de personnes qualifiées et de membres associés qui font part de leurs travaux à la demande du Conseil d'Administration fédéral.

#### **Les syndicats régionaux et les adhérents isolés :**

Il y a actuellement :

- sept syndicats régionaux constitués (SORAA, SORAL, SORB, SORBEFC, SORPAL, SORN, SORP),
- la région Centre ayant une personne servant de relais (sORC),
- des adhérents isolés.

La fédération peut mettre en lien ces adhérents isolés, géographiquement proches, qui pourront, selon leur souhait, se réunir sous forme de groupes locaux. Ces groupes locaux peuvent être l'amorce de nouveaux syndicats régionaux. La fédération peut leur apporter son soutien et son aide.

Un des membres de ces groupes locaux peut devenir correspondant régional et tenir la fonction de « boîte aux lettres », être en contact direct avec la fédération par téléphone, en assistant au Conseil d'Administration fédéral en tant que membre associé ou administrateur.

Le fonctionnement de la F.O.F ne peut être efficace qu'à travers des allers et retours entre le Conseil d'Administration fédéral, les syndicats régionaux et les groupes locaux, la fédération étant une émanation des syndicats régionaux et des adhérents isolés.

La représentation de chaque région (syndicat régional ou adhérent isolé) au sein du Conseil d'Administration fédéral est primordiale.

Des propositions de modification des statuts seront soumises au vote lors du congrès du 21 mai 2011.

**Les commissions :**

Elles sont actuellement au nombre de trois :

- **exercice libéral** : commission composée de trois administratrices et une personne qualifiée
- **exercice salarié** : composée d'une seule administratrice retraitée, en lien avec quelques personnes de syndicats régionaux. Il est proposé qu'une personne dans chaque région soit correspondante pour les questions autour de l'exercice salarié.
- **formation initiale** : composée d'une administratrice, une personne qualifiée et une adhérente qui articule le travail avec la commission « enseignement » des Ateliers Claude CHASSAGNY.

Ces commissions sont un lieu de réflexion et d'élaboration, d'actualisation des connaissances, elles transmettent régulièrement leur travail au Conseil d'Administration. Elles informent les adhérents par des articles dans le bulletin et des dossiers sur le site.

Elles peuvent être sollicitées par différentes instances, ce qui est le cas pour la commission «formation initiale» qui participe depuis janvier 2010 aux réunions ministérielles en vue de la refonte des études d'orthophonie.

Elles sont un lien direct avec les adhérents grâce aux permanences téléphoniques et aux échanges par courriel (réponses à des questions).

Elles rendront compte de l'avancée de leurs travaux lors du congrès.

**Le bulletin :**

Il est un support d'information et un lieu de réflexion, fruit d'un travail en équipe grâce aux correspondants régionaux, au comité de rédaction et à son directeur de publication.

Chaque adhérent ou syndicat régional peut proposer un article, dont la publication sera validée par le comité de rédaction ; les articles sont susceptibles d'être retravaillés conjointement par l'auteur et le comité de rédaction sous forme d'aller-retour, dans le souci de publier des écrits bien structurés et compréhensibles par l'ensemble des lecteurs.

**L'assistance juridique :**

Les adhérents peuvent, par l'intermédiaire des commissions exercice libéral et exercice salarié, solliciter une assistance juridique.

Le Conseil d'Administration peut avoir recours à cette même assistance juridique par l'intermédiaire du bureau.

**Le site :**

Il est indispensable de continuer à l'alimenter et à le développer car c'est la vitrine de la F.O.F.

La création d'un « comité site » permettrait de le gérer au mieux. Les volontaires et les idées sont les bienvenus pour réfléchir par exemple à un espace adhérent.

## LES CHANTIERS ET LE DEVENIR DE LA F.O.F :

### Sur le plan fédéral :

- **La représentativité :** Le calendrier des enquêtes de représentativité nationale avait été suspendu, jusqu'à la mise en place des Unions Régionales des Professionnels de Santé auxquelles la F.O.F ne peut pas participer. Répondre à une future enquête de représentativité nécessite de bien cerner les enjeux et les moyens, notamment humains, qui seraient nécessaires pour pouvoir ensuite assumer les charges liées à cette représentativité : au niveau national mais aussi régional. Devenir un syndicat représentatif et avoir voix au chapitre, lors des négociations conventionnelles notamment, signifierait également pouvoir défendre des positions qui sont en partie encore à clarifier. C'est une des raisons pour lesquelles sera proposé un vote de résolutions portant sur certains points précis.

- **Les projets :**

- Constituer un groupe de veille sur les actualités pour les professions de soins.
- Mettre en route un « comité scientifique » : le choix définitif du nom sera soumis au vote lors du congrès 2011.
- Reconstituer la commission exercice salarié pour agir et informer face aux dérives actuelles (fichage, révision des conventions, etc.). Sugges-

tion : un correspondant salarié dans chaque région.

- Poursuivre les travaux ministériels sur la formation initiale.
- Poursuivre la rédaction des contrats (collaboration, remplacement...) pour l'exercice libéral.
- Un correspondant régional qui participe ponctuellement à la préparation d'un bulletin avec le comité de rédaction.

### Sur le plan régional :

- transmettre les formations régionales pour le site internet,
- poursuivre les journées d'Étude en région (SORBEFC en Franche-Comté en 2011),
- penser les liens avec les écoles d'orthophonie et les étudiants,
- favoriser la mise en relation des adhérents isolés avec le syndicat régional le plus proche et la possibilité d'en recevoir les informations afin que des groupes locaux puissent se constituer,
- organiser la représentation de chaque syndicat régional par un ou plusieurs de ses membres au conseil d'administration fédéral.

## LES LIENS DE LA F.O.F ET/OU DES RÉGIONS :

### Réunions et élaboration de documents de travail avec :

- le Syndicat de Médecine Générale et la revue « Pratiques »
- les Ateliers Claude CHASSAGNY

# Motion mai 2011-mai 2013

## Soutiens et contacts avec :

- la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie
- la FNAREN
- le Comité de Vigilance CMPP
- l'Appel des Appels
- l'Union Syndicale de Psychiatrie
- la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux

## Informations reçues de :

- Pas de zéro de conduite
- Sauvons la clinique

## Selon les régions, échanges avec :

- L'ITECC
- Les associations d'étudiants et les écoles d'orthophonie

## CONCLUSION :

Tout en étant membres de la fédération, les syndicats régionaux sont porteurs de leur propre parole. Leur dynamisme et leur engagement sont les garants de la bonne santé de la F.O.F. La présence de représentants de chaque syndicat régional au sein du Conseil d'Administration fédéral est indispensable pour une réelle circulation de l'information et l'élaboration de réflexions communes.

Il est également proposé que des orthophonistes salariés viennent étoffer et dynamiser la commission « exercice salarié », à l'heure où le travail

en institution est de plus en plus malmené.

Les adhérents isolés doivent également se sentir soutenus, un petit nombre d'entre eux sollicitent la fédération et nous percevons, par le biais d'échanges avec certains, qu'il existe une grande demande de leur part de se fédérer.

La rédaction de cette motion nous a amenés à réfléchir aux positions de la F.O.F. Certains syndicats régionaux nous demandent : « Qu'en pense la F.O.F ? » Nous répondons que « La F.O.F c'est nous tous ! » ce qui peut rester sans fin.

Alors, comme les instances fédérales suivent un axe défini par la motion, par ce qui est débattu en congrès avec les adhérents, il nous a semblé important de proposer quelques résolutions et de les soumettre au vote lors du congrès 2011. Ces résolutions portent sur des questions de position qui ont déjà été évoquées lors de congrès précédents ou d'autres questions qui peuvent se poser au cours des deux années à venir. Ainsi le futur Conseil d'Administration fédéral pourra suivre le cap fixé par le présent congrès.